

RESOLUTION DU FORUM SOCIALISTE

Le Forum socialiste soumet au congrès cantonal du 18 février une résolution contre l'augmentation des taxes d'études.

Pas de mesures d'austérité dans l'enseignement supérieur au détriment de l'avenir

Le 19 novembre 2025, le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé d'augmenter les taxes d'études de l'Université de Berne et de la Haute école bernoise de CHF 750.– à CHF 850.– pour les étudiants suisses, et les taxes d'études supplémentaires de CHF 200.– à CHF 1'700.– pour les étudiants étrangers.¹ Cette décision aura de graves conséquences pour tout le canton et doit être annulée de toute urgence.

Conséquences négatives pour l'ensemble de la société

Une augmentation des taxes d'études des hautes écoles bernoises aura des conséquences majeures, non seulement pour les étudiant-es, mais aussi pour le reste de la société. Augmenter les taxes d'études revient à réduire l'accessibilité à la formation supérieure et par conséquent l'égalité des chances dans le canton. Aujourd'hui déjà, 16 % des étudiant-es en Suisse déclarent rencontrer des difficultés financières.² Une hausse des taxes ne ferait qu'accentuer les inégalités : de nombreuses personnes sans soutien familial, et en particulier les étudiant-es internationaux, seraient contraintes de prolonger leurs études ou d'y renoncer. Le canton de Berne perdrait également en attractivité académique. Comparées à d'autres cantons, des taxes d'études plus élevées et une moindre ouverture internationale dissuaderaient des chercheuses, chercheurs et étudiant-es talentueux de choisir Berne comme lieu d'étude ou de recherche. Les hautes écoles bernoises forment pourtant des professionnelles hautement qualifiés dont le canton a un besoin urgent. La Suisse connaît déjà une pénurie de personnel qualifié, notamment dans les professions de la santé, en médecine vétérinaire, dans les domaines de l'ingénierie ou encore dans les sciences agronomiques. Une augmentation des taxes d'études ne ferait qu'aggraver cette situation déjà tendue.

Financièrement contre-productif

D'un point de vue financier également, cette décision n'a aucun sens. Les taxes d'études ne couvrent qu'une fraction des coûts réels des hautes écoles. Au contraire, une telle hausse entraînerait une baisse des recettes et la création de nouvelles charges. En vertu des accords intercantonaux, les cantons doivent en effet verser des compensations financières, souvent bien plus élevées que les

¹ https://www.be.ch/de/start/dienstleistungen/medien/medienmitteilungen.html?newsID=977e737d-26af-4658-a2a6-079d6cb08803&r=37347692633305&lid=3696305&pm_in=18757.

² Conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses – Rapport principal de l'enquête 2024 sur la situation sociale et économique des étudiantes et des étudiants, Office fédéral de la statistique (OFS), p. 25.

taxes d'études elles-mêmes, pour leurs résident-es qui étudient dans un autre canton.³⁴ Une diminution attendue du nombre d'étudiant-es suisses inscrits à Berne alourdirait donc encore davantage les finances cantonales. Ce n'est pas dans la formation qu'il faut faire des économies, car investir dans la formation est un choix qui porte ses fruits à long terme !⁵ Dans un contexte où le canton a une tendance chronique à budgéter de manière excessivement pessimiste, des coupes improvisées et irresponsables, au détriment des personnes aux revenus les plus modestes, envoient un signal problématique à la société.⁶

Le PS du canton de Berne s'oppose à l'augmentation des taxes d'études et demande :

- une amélioration des dispositifs de cas de rigueur ainsi qu'une révision du système de bourses
- l'abandon de la hausse des taxes d'études
- l'intégration des hautes écoles et des organisations étudiantes dans la suite du processus
- une analyse transparente des effets sur les étudiant-es et sur l'attractivité du site de formation bernois
- des taxes d'études réduites pour les personnes étudiant à temps partiel

Forum socialiste, 28 janvier 2026

Nicolas Noé Peters (il/lui), membre du Forum socialiste

³ RSB 439.20-1 - Accord intercantonal sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (accord intercantonal universitaire, AIU).

⁴ RSB 439.21-1 - Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées à partir de 2005 (AHES).

⁵ Prise de position sur le programme d'allègement 2027 - Investir dans la formation, la recherche et l'innovation pour une Suisse plus prospère et plus sûre, Réseau FUTURE 2025.

⁶ SGB Dossier Nr./No 168 - Analyse der Kantonsfinanzen/Analyse des finances cantonales Budget 2026 / AFP/PFN 2027-2029, Reto Wyss 2025, p. 21.